

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs Lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4.—Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 10 avril.

Notre numéro du 6 courant contenait, relativement à l'un des chantiers de notre ville, un article dont les travailleurs de ce chantier ont cru devoir se plaindre. Nous avons accueilli et inséré leur réclamation.

Nous en agissons ainsi chaque fois qu'il s'agira de rétablir l'exactitude d'un fait qui pourrait paraître erroné : c'est le devoir de la presse. Nous aurions même ajouté volontiers, si nous en avions eu connaissance plus tôt, le paragraphe suivant, que nous trouvons dans un journal de Lyon.

« La commission du travail s'empresse de témoigner en « faveur de ce chantier et de le présenter comme un modèle « d'ordre et d'activité. »

Mais après cette réparation, nous déclarons, encore une fois, au nom de la liberté de la presse, qui sans doute est une vérité aujourd'hui, protester tous, et de la manière la plus énergique, contre la qualification d'ennemis de la République, que la note communiquée au même journal semble vouloir attribuer, en principe, aux auteurs des articles qui peuvent donner lieu à quelque réfutation. Pourquoi pas les déclarer traîtres à la patrie et leurs courir sus ? ce serait plus expéditif.

Cette façon de procéder serait par trop commode et ne serait autre qu'une réminiscence de la fameuse *loi des suspects*, formulée d'une nouvelle manière. Pour la dernière fois, nous la repoussons de toutes nos forces.

Les rédacteurs de la *Liberté*.

Les conspirations.

C'est parce que la foi manque aux républiques et l'instinct de l'avenir aux monarchies, qu'elles périssent. Tant de ruines entassées sur leur passage n'ont encore pu servir à l'instruction du présent. La mort s'acharne aux malades imaginaires les mieux constitués. La désorganisation physique n'est souvent que l'effet d'une désorganisation morale.

Il y a un lien si intime entre les deux mondes dont les lois se partagent l'œuvre du progrès individuel aussi bien que du

progrès social, que la mort, pour les arracher à leur harmonie nécessaire, n'a pas besoin de frapper deux coups.

La démocratie étant fondée sur un plus grand développement des puissances morales de l'homme, est exposée à plus de dangers que le despotisme d'un seul, expression souvent violente et nécessaire d'une société dont tout le mouvement consiste dans la lutte perpétuelle d'intérêts égoïstes.

En s'appuyant sur la force ouverte, en enveloppant une nation du réseau insaisissable d'une police entretenue par la corruption, la royauté suit sa voie et l'instinct exclusif de sa conservation. Au contraire, la démocratie s'attarde et s'éteint dans ces chemins fangeux, où chacun jette un œil soupçonneux dans la conscience de son voisin, interprète son langage et ses gestes, se faisant ainsi l'agent d'une tyrannie d'autant plus redoutable qu'elle est présente partout.

Alors s'ouvre et s'élargit à toute heure par le travail incessant de la peur, un abîme où s'engloutissent les plus belles destinées d'un peuple. Le cœur se resserre, l'âme s'enfoncé et perd sa lumière, dans le dédale des précautions du langage. On enfouit à la fois ses espérances et ses trésors.

Il se fait dans le monde social quelque chose qui ressemble à l'hiver dans la nature, quand on a étouffé les cris les plus légitimes ; le silence même devient une terreur, on dirait que le ciel et la nature conspirent. La société est devenue une immense catacombe ; et cependant la démocratie, si chacun la comprenait, devrait être le régime de la lumière ; l'expansion libre et ordonnée de tous les sentiments, le tournoi généreux où se combattent à armes égales toutes les théories, le tribunal ouvert devant lequel comparait le passé. Les vainqueurs de la veille y partagent les fruits de leurs victoires avec les vaincus. Une nation est sortie du combat quand chacun s'attendait à ne voir que le spectacle des ovations décernées aux combattants.

Mais il y aura toujours des hommes qui comprendront autrement, et à leur profit, l'avènement du génie populaire. Aussitôt qu'il se montre au soleil, avec la solennité et la pureté de ses instincts, ils s'acharneront à le ternir et à le stériliser ; ils s'en empareront comme d'un domaine qu'ils ont évoqué de la nuit de l'oppression, ils bâtiront sur cette vague l'édifice de leur grandeur éphémère pour s'engloutir ensuite sous le poids de leurs œuvres.

Voyez déjà avec quel soin jaloux beaucoup d'entre eux se retranchent derrière ce mobile abri. Ils ont craint de voir la France tout entière convoquée aux noces de la démocratie ; il faut, selon eux, jeter dans les ténèbres extérieures, là où il y a des grincements de dents, tous ceux qui ne seront pas vêtus de la robe blanche des démocrates de la *veille*. Pour caractériser toute action exercée par les hommes qui, le lendemain du 24 février, ont senti malgré eux qu'ils avaient le pied ferme sur ce rivage qu'ils n'avaient pas prévu, ils ont un mot tout prêt, celui de *conspiration*.

L'électeur indépendant qui cherche, non pas des ennemis

à la république, mais des amis de l'ordre, des défenseurs de la propriété, cet électeur *conspire*.

Le peureux que de tristes souvenirs assaillent, qui ne sait lire l'histoire qu'en réunissant les épitaphes prématurées de ses pères, qui croit entendre à travers la sérénité miraculeuse de notre révolution, la marche lugubre des bourreaux, celui-là *conspire*.

Il conspire, le prêtre silencieux qui se glisse à travers la foule, craignant d'éveiller par son costume des fureurs encore vivantes dans bien des âmes, et puis se renferme dans les devoirs de son ministère ; il conspire aussi le prêtre qui, voyant dans la République nouvelle, la réalisation longtemps attendue de la grande promesse, élève la voix ou prend la parole, pour saluer la sainte devise inscrite sur nos frontons : pour ne pas conspirer ils devraient se coucher sous les autels après avoir obtenu de Dieu la faveur d'un sommeil léthargique et attendre que des jours meilleurs soient venus.

La société entière conspire excepté quelques hommes à part, posés en superbes suzerains de la démocratie et devant lesquels chacun doit s'incliner et demander son fief d'action dans la politique nouvelle.

Où étiez-vous hier, disent-ils ? — J'étais dans le négoce, j'étais agriculteur, j'étais poète, j'étais médecin, j'étais prêtre, j'étais là où les devoirs de mon état m'appellent. — Arrière, vous n'êtes pas de nos brebis ; allez avec les boucs attendre que la république daigne vous compter au nombre de ses enfants. — Allez conspirer, nous vous surveillons.

Dans leur effroi de tout ce qui ne rentre pas dans le cercle de leur action, ces hommes voudraient encore anéantir les derniers vestiges du passé ; et dans l'histoire de dix-huit siècles, ils semblent voir une protestation contre l'histoire de 6 heures.

Ce n'est pas ainsi, citoyens, qu'on s'avance dans l'avenir à pas de géants ; ce n'est pas en immobilisant les âmes dans la peur qu'on leur donne la conscience de la durée de votre œuvre.

Regardez donc, derrière-vous, s'évanouir dans ce crépuscule de regrets inutiles les monarchies auxquelles le doigt inflexible de la Providence a marqué leur dernière heure. Elles n'ont pas laissé après elles sur l'horizon la moindre trace de lumière ou de gloire. Elles ont passé dans l'atmosphère de notre histoire, comme ces astres lugubres égarés pour jamais dans les infinis de l'espace. Tous sentent, même ceux qui les aiment encore, qu'il serait aussi difficile de les arracher à leur oubli et à leur ruine dernière, que de faire renaître l'heure qui s'est écoulée hier. Laissez dormir les morts dans leur suaire ; laissez les fleurs de lis pencher, sur leur tige, leur corolle souillée. Les révolutions ne se consolident ni à coup de hache, ni à coup de grattoirs. Semez des fleurs sur son chemin, mais ne les arrosez pas avec du sang. Le despotisme, sombre divinité qui règne dans l'immobilité et le silence de la mort, vous surprendrait encore, si

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 10 avril 1848.

LA MEUNIÈRE DU MOULIN A EAU.

I

Dans la jolie vallée de Ravenay, située sur la lisière orientale de la Champagne, j'ai assisté de loin en loin au spectacle d'un amour qui m'a touché. Je veux le retracer ici tel que je l'ai vu dans la poésie de la jeunesse et de la campagne. Ne vous attendez pas à quelque scène dramatique ou passionnée. Je n'ai guère pour moi que l'attrait de la vérité.

En 1839, vers la fin du mois de mai, je passais par la vallée de Ravenay, qui déployait un luxe inouï ; les cerisiers, les pommiers et les aubépines secouaient sur les marges vertes du chemin une neige odorante qui cachait les marguerites. J'allais lentement dans le riant cortège de la jeunesse et de la poésie, quand tout-à-coup l'amour se mit de la partie, en offrant à mes regards ravis une douce image que je vois encore dans mon cœur. J'écoutais depuis quelques minutes une voix agréable qui chantait cette vieille chanson de Quinault et de Lulli :

C'est l'amour qui retient dans ses chaînes,
Mille oiseaux qu'en ces bois nuit et jour l'on entend.
Si l'amour ne causait que des peines,
Les oiseaux amoureux ne chanteraient pas tant.

J'écoutais avec charme, non pas pour la voix ni pour la chanson (il y en a de plus mauvaises), mais à cause du théâtre. Tout d'un coup, au-dessous du chemin, j'entrevis une

belle fille de dix-sept ans à peine et un âne assez indolent, qu'elle chassait devant elle avec un rameau de noisetier. A ma vue, elle se tut et rougit. Je m'arrêtai contre le tronc d'un pommier pour mieux la voir passer. C'est ici le lieu de vous faire son portrait, un simple portrait au pastel. Elle avait alors une petite figure tout enjouée et toute printanière, pleine de sourires et de roses. Quel éclat et quelle fraîcheur ! quelle innocence et quelle gaieté ! des dents blanches comme du lait, des cheveux blonds, dont quelques touffes rebelles s'échappaient du peigne et du petit bonnet : pas la moindre parure, ni collier, ni pendants d'oreilles, pas même une rose ni un bouquet de violettes au corsage ! Et quel joli corsage, pourtant ! Mais n'allons pas si loin.

Sans trop m'en douter, je suivis l'âne et la belle fille dans le sentier du moulin, dont la chanson monotone retentissait dans toute la petite vallée. La jeune meunière tourna autour de l'étang, jeta le blé près d'une porte et chassa l'âne vers l'écurie, après quoi elle vint près de moi détourner les grandes herbes amassées devant la roue. Je voulais lui parler, mais je ne savais que lui dire. Elle semblait surprise de mon silence ; elle me regardait d'un air tout apprivoisé ; enfin elle s'éloigna avec une petite moue candide, en songeant sans doute que je n'avais pas grand esprit. Elle s'arrêta à la porte d'un petit jardin, où il y avait plus de salades et betteraves que de roses ou de jacinthes. Cette fois j'allais à elle, la parole sur les lèvres. Je lui demandai quelques violettes de son jardin, sans oublier de vanter les roses de ses joues.

Elle me sourit en rougissant et s'agenouilla pour cueillir des violettes. En vérité, je me serais bien agenouillé moi-même pour cueillir avec mes lèvres les roses en question. A peine m'eut-elle offert les violettes, que sa mère l'appela d'une voix impatiente. Adieu, lui dis-je, en respirant le bouquet. Elle s'envola comme un oiseau. Je la suivis d'un regard

presque amoureux. Elle descendit quatre à quatre l'escalier de l'étang ; elle arriva toute essoufflée au seuil de la maison. Au même instant, je vis apparaître à la porte un beau dragon, qui se pencha pour l'embrasser, tout en relevant ses moustaches. Tout dragon qu'il était, il avait des façons tendres et galantes.

— Mon cousin, dit-elle avec un air de surprise, est-ce que vous n'êtes plus soldat ?

— Toujours, dit-il ; tu ne vois donc pas mes insignes de brigadier ? toujours soldat, pour servir le pays et la cousine.

Ils entrèrent dans la maison. Je n'avais plus rien à voir ni rien à entendre ; je m'éloignai, tout en songeant que le cœur de la jolie meunière allait sans doute prendre aussi du service. Et tout en respirant son bouquet :

— Ce parfum-là, dis-je, c'est sa candeur qui s'envole.

II.

Sur la fin de juillet, comme j'étais retourné à Ravenay, je n'oubliai pas la jolie meunière. Je pris un certain détour pour passer au moulin. L'étang était presque à sec, le moulin ne tournait pas ; mais sur les bords de l'étang, les gens de la maison fanaient du foin. Je me mis à l'ombre dans une touffe d'oseraie, en spectateur invisible. Je reconnus bientôt Henriette et non loin d'elle son cousin le dragon, qui avait mis de côté l'uniforme et les insignes de brigadier. Henriette était rêveuse ; elle retournait ses fourchées d'herbe avec une nonchalance amoureuse qui faisait sourire son cousin, mais qui faisait damner sa mère.

— Alerte ! disait la vieille meunière ; allons bon train !

Mais l'amour seul allait bon train : ce n'étaient qu'œillades passionnées, jolis propos saisis au vol, espérances, sourires, que sais-je ! cela ne me regardait pas. Je m'étais assis sur le bord de l'étang, dans la sérénité d'un pêcheur à la ligne ; je

« dans vos terreurs exagérées vous vous obstinez plus longtemps à rebrousser le courant impétueux qui nous emporte tous à de sublimes destinées. D.

Les nominations aux grades de colonels des légions de la garde nationale de la Seine sont maintenant connues. L'élection du colonel de la 1^{re} légion avait été l'objet, de la part des journaux de Paris, d'articles diversement inspirés, mais dont les réserves inintelligibles semblaient indiquer quelque mystérieuse combinaison. Un journal, l'*Assemblée nationale*, est plus explicite que les autres, et voici les détails qu'il nous apporte sur l'élection dont il s'agit.

Les candidats étaient M. de Tracy, petit-fils du général Lafayette, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien colonel de la légion d'artillerie de la garde nationale de Paris, et MM. Bastide, Kersausie et Cantagrel.

Hier mardi, une dernière réunion préparatoire avait eu lieu au Cirque des Champs-Élysées.

A la suite d'explications données par M. Tracy, M. Bastide avait, dans les termes les plus honorables pour son concurrent, renoncé à sa candidature. M. Kersausie lui succéda à la tribune. Après des alternatives de silence et de tumulte et un échange prolongé d'interpellations et de réponses, il dut cesser de parler au milieu des murmures et de l'inattention générale.

La séance levée, des groupes de citoyens en blouse se sont formés, et un orateur les a harangüés. Cet orateur venait de quitter l'*habit noir* pour la blouse.

La harangue terminée, les groupes ont poussé les cris : *A bas Tracy ! A bas l'aristocratie ! à bas le carliste !*

Le soir, M. Tracy s'était rendu au ministère des affaires étrangères. M. Lamartine était absent. M. Tracy monte dans le cabinet de M. Bastide.

Ces deux messieurs étaient réunis quand une députation se présenta. Cette députation venait annoncer à M. Tracy que sa candidature était repoussée par une masse imposante d'ouvriers, et que, s'il la maintenait, des désordres pourraient avoir lieu.

N'écoutant que son dévouement à l'ordre, M. Tracy retira alors sa candidature, et fit un désistement en faveur de M. Bastide. Ce désistement fut communiqué le soir même à la plupart des clubs.

La grande majorité de la 1^{re} légion ignorait ces faits.

Ce matin, les gardes nationaux appelés à élire leur colonel furent fort étonnés d'apprendre, par une affiche placardée dans les salles, que M. Tracy faisait place à M. Bastide, et l'étonnement fut plus vif quand on apprit, par une autre affiche, que M. Bastide lui-même se désistait en faveur de M. Kersausie. Il n'était plus dit un mot de M. Cantagrel.

Ces candidatures si singulièrement retirées et offertes, levèrent des soupçons. Chacun disait hautement : « Qui trompe-t-on ici ? »

Des députations envoyées près de M. Tracy, rapportèrent la confirmation de son désistement en faveur de M. Bastide.

Mais on comprenait qu'il y avait là une énigme dont il était utile d'avoir le mot.

Une nouvelle députation se rendit auprès de l'honorable candidat, et en reçut les paroles dont voici le sens :

« La candidature de M. Tracy lui fut proposée par des amis ; il l'accepta et fit part de son acceptation à ses amis du Gouvernement provisoire, MM. Lamartine, Arago, Dupont (de l'Eure) et Garnier-Pagès. Ces messieurs approuvaient l'acceptation de M. Tracy.

« M. Tracy regardait donc sa candidature comme sympathique aux idées dominantes. Sa profession de foi, dix fois répétée, ne laissait aucun doute sur ses opinions franchement républicaines.

« Qu'elle n'a pas dû être sa surprise quand on l'a prévenu que cette même candidature pouvait devenir une cause de perturbation publique et de désordre.

« Si la vie de M. Tracy avait été en danger, il eût persisté. Mais la tranquillité de tout un quartier, de toute une cité pouvait être troublée à l'occasion du choix qui serait porté sur lui, il n'avait plus à hésiter : il devait se retirer. C'est ce qu'il a fait.

« — Mais alors, a dit un des membres de la députation, vous cédez à une intimidation.

« — Sans doute, a répondu M. Tracy, c'est une intimidation c'est une pression qu'on exerce, mais je cède à la nécessité de l'ordre. »

La 1^{re} légion a dû se demander si c'était bien là une liberté d'élection, si elle devait fléchir devant la menace, si elle devait permettre qu'on lui imposât un choix.

La première légion a répondu en nommant M. Tracy, son colonel, à une majorité de 950 voix.

Puissent tous les bons citoyens comprendre que la première condition d'une république sincère, c'est l'exercice libre du droit de suffrage. L'intimidation n'est plus de nos jours. La pression sur les grands corps électifs est plus qu'une faute, c'est un crime.

La première légion a confiance dans les sentiments de fraternité et de liberté de tous ceux qui, sous le nom de peuple, composent la nation, et elle est convaincue que son vote, expression de sa conscience, résultat de ses sympathies politiques, aura le respect que tout vote libre doit obtenir. La première légion croit avoir, par son choix, consolidé la République en lui donnant pour appui un énergique défenseur des libertés publiques. M. de Tracy, depuis quarante ans, défend nos libertés, et son patriotisme saurait les défendre encore, si une main imprudente les attaquait.

— Nous donnons les nominations connues jusqu'à ce jour aux commandements des divisions et des brigades du corps d'armée des Alpes.

L'état-major général ne sera constitué qu'après la désignation des colonels, chefs d'escadrons et capitaines qui devront former les quartiers généraux.

1^{re} division d'infanterie à Grenoble.

Général de division, Bedeau.

1^{re} brigade. — Général de brigade, Guesvillers, à Grenoble.

2^e brigade. — Général Saleyx, à Voiron.

2^e division d'infanterie à Lyon.

Général de division, Baraguay-d'Hilliers.

1^{re} brigade. — Général de brigade, Talandier, à Lyon.

2^e brigade. — Duhot, à Lyon.

3^e division d'infanterie, à Mâcon.

Général de division, Magnan.

1^{re} brigade. — Général de brigade, Guillaubert, à Bourg.

2^e brigade. — Rénault, à Mâcon.

Division de cavalerie, à Lyon.

Général de division, Oudinot.

1^{re} brigade. — Cavalerie légère. — Général de brigade, Regnault de St-Jean-d'Angély, à Vienne.

2^e brigade. — Cavalerie de ligne. — Général Tartas, à Givors.

3^e brigade. — Cavalerie de réserve. — Général Lebon des Mottes, à Villefranche.

Artillerie.

Général de brigade, Legendre.

Génie.

Général de brigade, Morvan.

Intendant.

L'intendant en chef, Denniée.

Le plus ancien général de division prendra provisoirement le commandement en chef de l'armée des Alpes.

Actes Officiels.

Paris, 8 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel*, journal officiel de la Ré-

publique française :

A la suite d'un rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, se trouve le décret suivant :

Afin de donner à l'enseignement politique et administratif les développements nécessaires à la République, il sera institué au collège de France, une série de chaires ainsi dénommées :

1^o Droit politique français et droit politique comparé.

2^o Droit international et histoire des traités.

3^o Droit privé ;

3^o Droit criminel ;

5^o Economie générale et statistique de la population ;

6^o Economie générale et statistique de l'agriculture.

7^o Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures ;

8^o Economie générale et statistique des travaux publics ;

9^o Economie générale et statistique des finances et du commerce.

10^o Droit administratif ;

11^o Histoire des institutions administratives françaises et étrangères.

Les chaires de droit, de la nature et des gens, d'économie politique, de législation comparée, attendu qu'il est pourvu autrement à leur objet, sont supprimées.

La chaire de ture, attendu que depuis l'institution de la chaire, il a été pourvu à cet enseignement par la chaire de ture établie à l'école spéciale des langues orientales vivantes, est supprimée.

La chaire de poésie latine se confond dans la chaire d'éloquence latine, qui, par analogie avec la chaire de grec, prend le nom de langue et littérature latine.

La chaire de mécanique, supprimée par arrêt de 1792, est rétablie.

Les élèves destinés, conformément au décret du 8 mars 1848, au recrutement des diverses branches du service administratif, seront assujettis à suivre l'instruction du collège de France.

Le nom d'élèves du collège de France leur sera spécialement affecté.

PARIS, 8 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

La nouvelle circulaire publiée hier par M. Ledru-Rollin, pour les élections générales, occupe ce matin, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'attention publique. Elle a paru généralement une preuve que les rapports des commissaires sur l'état général des esprits dans les départements n'étaient pas d'une nature très satisfaisante. Nous savons que dans les départements de l'Ouest surtout, le parti légitimiste s'est donné beaucoup de mouvement. Les prêtres et les curés affectent de se montrer partisans d'une République afin de conserver leur influence sur les élections. Ce sont eux qui ont rédigé la pétition par laquelle on voudrait transporter le siège de l'Assemblée nationale à Bourges et à Tours, et ils sont parvenus à recueillir un assez grand nombre de signatures à Nantes et dans les autres villes de l'Ouest, à Bordeaux et dans tout le midi où les légitimistes sont également nombreux. On s'attend qu'ils lutteront de toutes leurs forces pour enlever les nominations des représentants. Il est donc essentiel que les commissaires des départements agissent avec fermeté, quoique avec modération, pour empêcher que le peuple ne soit séduit par les trompeuses promesses des agents de ce parti. Voilà pourquoi M. Ledru-Rollin engage les commissaires à se multiplier, s'il le faut, pour instruire les populations et leur faire comprendre leurs devoirs envers la République.

Du reste tout le monde rend cette justice à M. Ledru-Rollin, que dans cette nouvelle circulaire il s'est abstenu de toute expression de nature à rappeler les passages qui avaient justement alarmé dans la 1^{re}. — C'est un manifeste franchement républicain, mais qui constate la liberté pour tous sans per-

regardais les amants à la dérobee, tout charmé de ce spectacle agreste qui ne me coûtait rien. Enfin, tant bien que mal, les faneurs retournèrent jusqu'au dernier brin d'herbe.

— Pour notre peine, ma tante, dit le dragon en se voyant au bout du pré, nous allons goûter dans l'île; n'est-ce pas Henriette ?

— Oui, oui, dit Henriette étourdiement.

— C'est bel et bon, dit la meunière, mais nous n'avons guère le temps ; il faut traire, battre le beurre, cueillir des fèves et faire le levain. On ne va dans l'île que le dimanche.

— Ma tante, reprit le dragon, j'irai cueillir des fèves, je ferai le levain ; mais, pour l'amour de Dieu, accordez-nous un petit quart d'heure, le temps de manger en bon chrétien notre fromage à la pic ; voyez, la barque est là qui nous attend.

Le dragon chanta entre ses dents.

L'amour est le plus sage
De tous les matelots ;
Avec lui le passage
Est si doux sur les flots !

La tante, plutôt que la mère, avait souri, un sourire légèrement attristé, un sourire qui me toucha au cœur.

— Que voulez-vous ? dit-elle à la servante, il faut bien gâter un peu ses enfants.

Le dragon, et la cousine étaient près de l'étang ; Henriette descendit d'un pied léger en mordant à belles dents un morceau de pain de méteil. Le dragon démarra d'un coup de pied ; il fit deux rames des sabots de sa cousine et mena la nacelle à bon port.

C'était une petite île presque découverte, où je voyais des touffes de roseaux, d'ajoncs et de luzerne en graine, sous

quelques saules-marsault de mauvaise venue. Ce n'était rien moins qu'un oasis, mais c'était une île, — et Dieu sait ce que vaut une île pour des amants. — La nacelle aborda sur un lit de roseaux.

— Déjà, murmura Henriette.

Le dragon retroussa ses moustaches : comme il savait un peu de mythologie, il ne manqua pas de dire à sa cousine que, pour faire le voyage à l'île de Cythère, il ne fallait pas plus de temps.

— Ce n'est pas la peine, reprit Henriette ; mais prenez donc le panier au fromage. Est-ce que vous n'avez pas faim ?

Le dragon voulu répondre par un baiser à l'abri du saule.

— Ecoutez, mon cousin, vous n'êtes pas raisonnable, voilà quatre jours que vous ne me parlez plus de mariage.

— Enfant, le baiser que je vais te donner est le meilleur des contrats de mariage.

— Voyons, asseyons-nous là, paisiblement, monsieur. Vous ne savez pas, j'ai rêvé qu'on faisait la guerre, vous étiez parti, j'étais toute seule au moulin. Ah ! comme j'ai pleuré !

— Vous êtes une folle ; est-ce qu'on fait la guerre aujourd'hui, si ce n'est à vos appas ?

— Vous prenez tout en riant, mon cousin.

— Oui, je prends tout en riant (et il eut l'air de poursuivre en lui-même : le temps comme il vient, les femmes comme elles sont). Dormez en paix ; dans trois semaines, je ne dirai plus *ma petite cousine* ; je dirai *ma petite femme*. Nous serons heureux comme à la fin des contes de fées.

Henriette rougit en silence.

C'était un charmant tableau, digne de Boucher et de Fragonard, que la vue de ce beau soldat et de cette jolie meunière goûtant, assis sur l'herbe, un beau soir de juillet, dans une île de vingt pieds de long, sous un doux rayon de soleil

couchant, mais surtout sous un doux rayon d'amour. « O Seigneur Dieu ! dis-je en m'éloignant, faites que nous n'ayons pas la guerre ! »

III.

Vers la fin de janvier, en revenant à Paris, je repassai encore par la vallée de Ravenay. Dès que j'entrevis la cheminée du moulin au travers des arbres dépouillés, je pris un petit sentier fuyant par la prairie, j'allais droit à l'étang. Grâce au dernier dégel et aux grandes pluies de l'avant-veille, l'étang débordait partout ; le moulin était noyé, comme on dit ; il ne pouvait tourner. Le ciel était triste à mourir, il neigeait un peu, par intervalles le vent gémissait dans les saules. Je fus tout d'un coup saisi d'une mélancolie amère ; je secouai mon manteau comme pour rejeter les flocons de neige et le frisson de la mort. En vain je cherchais le petit jardin où Henriette m'avait cueilli des violettes, l'île des saules où quelques mois avant elle était si souriante et si rêveuse avec son amant : je ne vis plus que les branches nues des saules. Près de la vanne, je découvris bientôt les débris de la jolie nacelle où j'avais vu ramer le dragon avec les sabots de sa belle cousine. « Quoi, me disais-je, l'hiver est-il donc si terrible ici ! l'hiver a passé partout, il n'a fait grâce à rien, plus un seul souvenir souriant de ces fraîches amours ! »

Et comme je levais les yeux au ciel, je vis la fumée qui fuyait en blonds nuages de la cheminée rouge du moulin. Je ne pus m'empêcher de passer devant la porte. Qui sait ? disais-je, je le verrai peut-être, le cousin et la cousine, se chauffant au coin d'un bon feu, le cousin racontant de gail-lardes histoires du régiment, la cousine l'écoutant tout en épluchant sa soupe, ou filant son lin. C'est un dernier tableau qu'il faut voir. Je prends trop de joie au bonheur de ces deux amants pour n'en pas être témoin, ne fût-ce que par la fenêtre.

mettre aucune fraude en manœuvre électorale.

Nous espérons que la France va enfin posséder une véritable représentation nationale, et que toutes les craintes seront calmées dès les premiers actes de la future assemblée.

— Le gouvernement provisoire a décidé que d'ici à huit jours il y aura une grande fête populaire à l'occasion de laquelle l'armée fraternisera avec le peuple et la garde nationale. On dit qu'un grand banquet aura lieu dans le Champ-de-Mars, auquel le gouvernement provisoire lui-même prendra part. L'armée toutefois ne fera qu'une halte à Paris, le lendemain de la fête, elle partira pour les frontières de l'Italie.

— On assure qu'un grand nombre de Russes résidant à Paris ont refusé, malgré les observations de leur chargé d'affaires, de quitter la France.

— La nouvelle circulaire de M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, est accompagnée d'instructions confidentielles adressées à tous les commissaires du gouvernement.

— Le gouvernement provisoire prépare, dit-on, un décret qui règlera les formalités auxquelles seront assujétis provisoirement les citoyens qui voudront fonder de nouveaux journaux.

— Le général Bedeau, commandant de l'armée des Alpes, a eu avec M. Arago, ministre de la guerre, une longue conférence relative à ses instructions.

— La manifestation monstre des chartistes anglais qui doit avoir lieu lundi soir à Londres, continue à exciter les alarmes du gouvernement anglais. L'endroit choisi est Demington Comdon, à environ 2 kilomètres 1/2 du parlement. Plus de 200,000 hommes doivent se réunir armés de bâtons ferrés, et de là se rendre à Westminster pour présenter leur pétition relative à la charte. Cette pétition a reçu 5 millions de signatures, lesquelles mises les unes sous les autres, formeraient une longueur de 48 kilomètres. Le gouvernement anglais prend des précautions, il a envoyé des fusils et des armes à tous les ministères dans tous les bâtiments publics, à la banque d'Angleterre, à l'hôtel des Postes et chez les principaux banquiers de Londres. A la moindre tentative de désordre de cette réunion on lira le *riot act* ou loi martiale.

— Les recettes du chemin de fer d'Orléans à Tours pour le mois de mars 1848, se sont élevées à 290,280 fr. 38 c.

Le mois correspondant de 1847 a été de 310,281 fr. 89 c.

Les recettes du 30 mars au 5 avril 1848 se sont élevées pour le même chemin à 60,391 fr. 42 c.

La semaine correspondante de 1847 était de 69,848 fr. 25 c.

La recette totale du 1^{er} juillet 1847 au 5 avril 1848, s'est élevée à 3,260,680 fr. 50 c.

La période correspondante de 1846-47, est de 2,599,074 fr. 79.

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE. — Schleswig, 4 avril. — Hier, l'assemblée des Etats de Schleswig-Holstein a tenu sa première séance. Elle a voté des remerciements au gouvernement provisoire, et l'a invité à continuer la direction des affaires publiques; elle a en outre adopté la proposition du gouvernement provisoire de faire entrer le Schleswig dans la confédération germanique. L'avant-garde de Schleswig-Holstein s'est retirée d'Appenrade pour empêcher le bombardement de cette ville par les vaisseaux de guerre danois. 1,500 Danois ont immédiatement occupé la ville.

AUTRICHE. Vienne 1^{er} avril. — L'exportation du numéraire est prohibée dans la monarchie autrichienne pour mettre une tenue à la baisse des fonds. On craint partout que des troupes russes ne pénètrent dans l'intérieur de l'empire. Il faut trois mois pour que notre armée soit mise sur le pied de guerre. L'archiduc Louis se rend à Schlosrhaf, dans la Basse-Autriche.

BAVIÈRE. Munich, 2 avril. — M. de Bourgoing, ambassadeur de France, vient d'être remplacé par M. Humann, fils

de descendis; la porte était fermée. Je l'ouvris à tout hasard en demandant mon chemin. Je vis au coin du feu la bonne vieille meunière qui pleurait toute seule. Je m'approchai d'elle avec sollicitude.

— Qu'avez-vous, ma pauvre femme ?

— Hélas ! monsieur, me dit-elle, vous ne pouvez pas comprendre mon malheur : on a enterré ma fille avant-hier. Et encore on l'a enterrée comme un chien dans un coin du cimetière ! La malheureuse enfant s'était noyée !

— Noyée ! dis-je tout saisi d'effroi et de douleur.

— Oui, monsieur ; un vertige, un égarement, un désespoir... Elle n'a voulu me rien dire. J'ai trouvé sur elle une lettre de son cousin. Tenez, monsieur, si j'osais, je vous prierais de me relire cette triste lettre, qui a été son vrai coup de mort.

— La pauvre mère prit dans son sein un lambeau chiffonné, où je lus à grand-peine cette épitre :

Strasbourg, ce 10 janvier.

« Ma belle petite cousine,

— Je n'ai rien de plus pressé que de t'écrire à mon retour au régiment, où mes camarades m'ont reçu à bras ouverts et à bouteilles pleines depuis trois jours. On parle beaucoup de bruits de guerre. En avant les braves ! nous allons bien nous amuser ; les belles filles de Munich ne sont pas faites pour les Prussiens. On pourrait bien faire de moi un maréchal-des-logis. Le pays avait tout. Comme nos adieux ont été déchirants ! que de larmes ! Si je ne m'étais mis à fumer, je pleurerais encore. Mais l'amour passe avec le temps. Prends ton mal en patience ; un de ces soirs, quand nous aurons dit notre façon de penser à ces cosaques d'Anglais, j'irai t'épouser là-bas tambour battant, le cœur sur la main, avec lequel je suis ton cousin,

« FERDINAND. »

« P. S. En attendant, tu devrais bien m'avancer quelque chose sur ta dot, une douzaine d'écus, plus ou moins. Ne cherche pas ta bourse, que tu cachais dans le mur du mou-

de l'ancien ministre des finances arrivé hier dans notre ville.

RUSSIE. — Au siège de Santem, le Eschekesser ont fait dans la nuit une sortie imprévue et massacrèrent le tiers de l'armée Russe. 3 généraux et 150 officiers sont restés sur le champ de bataille. Schamils s'est battu comme un héros.

ANGLETERRE. — Londres, 7 avril.

Le conseil de cabinet qui s'est réuni hier au ministère des affaires étrangères, a siégé 5 heures 1/2.

La police a publié un avis officiel déclarant illégale la procession projetée pour lundi.

La confédération irlandaise et les délégués chartistes continuent de siéger; leurs délibérations sont toujours menaçantes.

La cour partant samedi matin de Birmingham Palace, pour Osborn House, île de Wight, S. A. R. la duchesse de Kent partira le même jour de Clarence-House-Saint-James pour Frogmora, où elle séjournera pendant l'absence de la reine; de Londres.

Le gouvernement prend toutes les précautions nécessaires pour prévenir des désordres lundi. Les troupes stationnant à Windsor et sur d'autres points, ont reçu l'ordre de se rendre à Londres afin d'être disponibles au premier moment. On espère que les chartistes renonceront à leur projet de meeting monstre.

Nouvelles Diverses.

Un odieux assassinat a été commis le lundi passé à six heures et demie du soir, à deux pas du poste de la barrière de la Villette, en face du marché dit de la Rotonde.

Un nommé Théodore Schneider, compagnon scieur de long, âgé de quarante-deux ans, originaire du département de la Moselle, était signalé dans son voisinage comme un homme de mœurs brutales, adonné à l'ivrognerie, étranger en quelque sorte aux sentiments de camaraderie et de famille. Dans la soirée de samedi, il s'était pris de querelle avec le propriétaire de la maison située passage du Sauvage, 19, à la Petite-Villette, où il demeurait. Il demandait à ce propriétaire, le sieur Martin, de lui faire remise du terme de son loyer, échéant le 8 du mois prochain; mais comme cette demande était faite d'un ton de provocation et de menace, M. Martin, qu'on s'accorde à représenter comme un citoyen estimable, facile dans ses relations, bienveillant pour ses locataires, mais en même temps ferme et incapable de céder au sentiment de la peur, refusa de faire aucune réduction.

Dimanche Théodore Schneider se mit dès le matin à boire avec excès du vin blanc. Vers quatre heures, déjà échauffé par la boisson, il rencontra son propriétaire qu'il accosta d'abord avec douceur et qu'il convia à entrer avec lui dans un cabaret. Là eut lieu, à ce qu'il paraît, une vive altercation qui se prolongea longtemps, des injures furent échangées, et Théodore Schneider s'emporta en menaces. Ces menaces ne devaient pas tarder à recevoir leur exécution, car à six heures et demie, au moment où M. Martin passait devant la Rotonde, Schneider lui déchargea à bout portant, en plein visage, un coup de pistolet qui l'étendit sans connaissance à ses pieds.

Arrêté aussitôt par les citoyens qui se trouvaient en grand nombre réunis sur ce point, le plus fréquenté de la commune, Schneider fut entraîné par les gardes nationaux de service au poste de la Rotonde, tandis qu'on s'empressait de relever et de secourir le malheureux Martin, qui fut transporté en toute hâte à l'hôpital Saint-Louis, où il n'arriva que dans un état désespéré; toute la charge du pistolet avait pénétré dans le crâne par l'orbite de l'œil gauche, qui avait entièrement disparu.

Nous n'essaierons pas de décrire l'impression que cet horrible assassinat a produite dans la commune de La Villette. A peine le bruit s'en était-il répandu que les habitants munis, les uns d'armes, les autres de bâtons, mais tous d'autant plus

lin; je l'ai emportée comme un touchant souvenir de toi, avec lequel je bois à la tienne. »

— Vous comprenez, n'est-ce pas ? me dit la mère en sanglotant, vous comprenez pourquoi ma pauvre fille s'est jetée à l'eau ?

Je quittai le pays en songeant à cette destinée fatale qui joue toujours à un si triste jeu, à cette beauté perdue dans l'épanouissement, à cet amour amer comme la mort, cet amour que j'avais entrevu dans le sourire du matin. Après tout, la poète persan a raison, me disais-je en me retournant pour la dernière fois vers le moulin : Bienheureux, bienheureux ceux qui s'éveillent, après le plus doux rêve de l'amour, sur le sein glacial de la mort !

ARSÈNE HOUSSAYE.

Ephémérides de la Révolution Française.

9 avril 1793. — Décret instituant trois représentants du peuple près de chacune des armées de la République : tous les mois, l'un de ces trois commissaires sera renouvelé.

10 avril 1787. — Louis XVI cède aux instances des notables. — Calonne est renvoyé et exilé en Lorraine; il se réfugie en Angleterre. C'était un homme léger et dépourvu de mœurs. Fourqueux lui succède.

10 avril 1793. — Dénonciation de Maximilien Robespierre contre les Girondins. — Elle n'est pas prise en considération.

10 avril 1793. — Décret qui rapporte celui du 27 mars 1793, qui prononçait la mise hors la loi contre tous les aristocrates et les ennemis de la République.

10 avril 1793. — Décret qui rapporte les décrets de mise hors la loi, rendus à l'occasion des 31 mai 1793 et 2 juin 1793.

animés qu'il semble dans ce moment où le maintien de l'ordre et de la sûreté publique sont abandonnés aux citoyens, que ce soit le devoir de chacun d'y concourir plus efficacement, se portaient en tumulte vers le poste de la Rotonde.

La mille voix s'élevèrent pour demander que le meurtrier fût livré à la vindicte publique pour être fusillé sur le lieu du crime. Ce ne fut qu'à grand-peine que les autorités municipales, le maire, le juge de paix, les officiers de la garde nationale, les présidents de clubs, parvinrent à contenir la foule en lui promettant que prompt et éclatante justice serait faite. Enfin, à une heure avancée de la soirée, il fut possible de ramener un peu de calme, et les autorités en profitèrent pour faire sortir, sous bonne escorte et par une porte de derrière, Théodore Schneider, qui fut dirigé sur la barrière de Pantin, et de là conduit au dépôt de la préfecture de police.

Le lendemain, la justice s'est rendue sur les lieux pour procéder aux opérations préliminaires de l'instruction.

On annonce que le malheureux M. Martin a succombé à la gravité de sa blessure.

NOUVELLES LOCALES.

Le courrier de Paris n'est arrivé qu'à deux heures à l'Hôtel des Postes, par suite d'une avarie survenue à la malle.

— La revue de la garde nationale, passée hier, sur la place Bellecour, par le général Neumayer, commandant supérieur, a été très brillante. Malgré les fatigues des prises d'armes du matin, à l'occasion du départ du 66^e de ligne et de la cérémonie funèbre de la place des Cordeliers, les légions auxquelles s'étaient empressées de se joindre les gardes nationales des communes suburbaines, étaient très nombreuses, principalement les compagnies de la Croix-Rousse. Dans plusieurs compagnies, non encore armées, on a demandé des fusils. La revue a duré trois heures; le défilé a eu lieu en bon ordre, avec beaucoup d'ensemble et aux cris de *Vive la République* !

Malgré l'incertitude et la rigueur du temps, la foule des curieux était très compacte et très animée.

A la suite de la revue, le général Neumayer a publié un ordre du jour, portant remerciement aux citoyens de leur zèle et de leur empressement à se rendre à l'appel qu'il leur avait fait et remise des peines disciplinaires encourues et prononcées jusqu'à ce jour, pour manquement au service.

— Quelques citoyens de la compagnie connue sous la dénomination des *Voraces* et qui, ces jours derniers, a prêté son concours avec tant d'efficacité pour le rétablissement de la circulation sur la place des Terreaux, se sont mis à la disposition de M. Arago, pour faire près de lui un service spécial.

— Les quatre escadrons de guerre du 9^{me} régiment de dragons, faisant partie de la deuxième brigade de la division de cavalerie de l'armée des Alpes, ont quitté Dijon pour se rendre aux cantonnements qui leur sont assignés, à l'Arbresle, à St-Bel et à Salvigny. La première colonne, composée de deux escadrons de ce régiment, passera le 11 du courant à Villefranche et le 12 à Lyon; la deuxième colonne, également composée de deux escadrons avec l'état-major, arrivera le 12 à Villefranche et le 13 à Lyon.

— Plusieurs groupes de citoyens se sont présentés aujourd'hui à la Préfecture et ont demandé à M. Arago d'utiliser leur concours pour la garde des forts qui dominent notre cité. Le déplacement de troupes qui s'opère depuis quelques jours, leur ayant paru offrir pour cette garde de sérieuses difficultés. Nous ignorons encore quelle a été la réponse de M. le commissaire du gouvernement.

— Hier, dans l'après-midi, les troupes du génie destinées au corps d'armée des Alpes sont arrivées à Lyon par les bateaux à vapeur du Rhône. Ces troupes viennent de Montpellier.

— Le numéraire, qui, ces jours derniers, était si rare, commence à reparaitre en plus grande quantité. On nous assure que les difficultés qui existaient pour le change des billets de banque, s'affaiblissent de jour en jour, et qu'il en sera bientôt comme par le passé.

— Les quêtes à domicile en faveur des femmes sans travail ont commencé. Nous avons vu aujourd'hui, dans le quartier des Terreaux, deux dames accompagnées d'un délégué de la commission formée à cet effet, se transporter de magasin en magasin, recueillant d'abondantes offrandes et remplissant leur mandat avec la grâce qui caractérise nos charitables lyonnaises.

La société des commis et des employés lyonnais s'est constituée. Dans sa première séance, elle a décidé qu'une adresse serait présentée au citoyen Laforest, maire de Lyon. Les délégués chargés de cette mission se sont transportés à l'Hôtel-de-Ville jeudi 6 avril dans la matinée. Introduits auprès de ce magistrat populaire, la députation, par l'organe du citoyen Gély, membre de la commission provisoire, s'est exprimée en ces termes :

« Citoyen magistrat,

« Les révolutions sociales ont leur nécessité, leur époque fatale, leur mission providentielle. Elles ont aussi leur similitude. Si l'ouragan trouble l'atmosphère, la pluie qui l'accompagne purifie les régions de l'air, et les rend plus limpides.

« Ainsi de la révolution de février. Si la chute de la monarchie a tari, pour un temps, les sources du crédit, la consolidation de la République en fera jaillir de nouvelles, qui découleront, plus fécondes, de l'amélioration des mœurs et de l'abolition des abus.

« Tel est notre espoir. En attendant qu'il se réalise, des intérêts puissants, des classes nombreuses sont et seront longtemps encore en souffrance. Plusieurs, beaucoup de nos

frères sont sans emploi, peut-être sans pain. C'est pour venir à leur aide que nous nous constituons aujourd'hui en société de bienfaisance et de secours. Nous comptons sur votre appui. Magistrat paternel pour tous vos administrés, vous le serez également pour nous, enfants du pays, travailleurs de l'intelligence, espoir et soutien du commerce, au besoin ses défenseurs dans les temps calamiteux.

« Effrayés des tendances hostiles de quelques esprits irrités parce qu'ils souffrent, compatissants pour les maux que nous comprenons parce qu'ils peuvent nous atteindre, abjurant tout esprit de haine, d'injustice ou d'arbitraire, nous avons fait un appel à la modération de nos frères, qui l'ont compris; nous leur avons fait des promesses dont ils attendent le résultat.

« Ce résultat est acquis. La société, qui la première doit les secourir, est formée, et n'attend plus que votre sanction.

« La commission provisoire a l'honneur de venir, sans ostentation et sans bruit, soumettre à votre approbation l'acte de sa constitution, qu'elle vous demande l'autorisation de publier.

Le citoyen Laforest a répondu ce qui suit en substance :

« Je connais les maux dont vous parlez, et, comme vous, je voudrais pouvoir les soulager. Ce qui me console, c'est qu'ils ne sont que passagers. La République a une immense tâche à laquelle elle ne faillira pas. Espérons !

« J'applaudis de grand cœur à votre association de bienfaisance. Se secourir les uns les autres, c'est pratiquer un précepte sacré que la religion commande et que la République a proclamé : la fraternité.

« Les charges de la ville sont lourdes, mais elles diminueront. Le crédit souffre, mais il se relèvera. L'ordre ramènera la confiance, la confiance ramènera le travail, celui-ci rendra la vie à tout. L'ordre dans la rue, c'est la première de nos nécessités. Nous y arriverons : je crois que nous y sommes arrivés. Le gouvernement a fait aux fabricants lyonnais des propositions conciliantes qui produiront un grand résultat. Si les ateliers se rouvrent pour les ouvriers, les comptoirs, il faut l'espérer, se rouvriront pour les commis sans emploi. Ce sera déjà une amélioration.

« Je vous remercie, citoyens, des sentiments flatteurs que vous avez bien voulu me témoigner. Nous sommes tous dévoués à la chose publique. Comptez sur vos autorités municipales comme elles comptent sur vous. »

— L'association des commis et des employés lyonnais a fait publier la proclamation suivante :

Citoyens,

Sous l'égide des lois de la patrie, avec l'autorisation des magistrats de la cité, avec l'assentiment du commerce et l'approbation de tous les gens de bien, s'est constituée l'Union lyonnaise, société providentielle des commis et des employés, nés ou naturalisés Français.

PRINCIPES DE LA SOCIÉTÉ.

L'union dans les cœurs, la modération dans la force, la raison dans le droit, la puissance dans le nombre, l'autorité dans l'élection, la vie dans le travail, la bienfaisance dans le malheur.

SON BUT.

L'isolement, c'est la faiblesse dans l'unité; l'association, c'est la puissance dans le nombre. Si l'union fait la force, elle fait aussi le bonheur. Employés de toutes catégories, comptez-vous, et vous saurez ce que vous pouvez. Réunissez-vous, associez-vous, capitalisez vos forces; vous peserez dans la balance sociale de tout le poids de votre nombre, de vos lumières, de votre incontestable utilité.

SES MOYENS.

Un secours isolé est un secours perdu; le bienfait reste, mais le but est manqué. Additionnez le chiffre de votre bienfaisance, et vous aurez une somme considérable à consacrer au soulagement de vos frères malades ou sans emploi. Mille employés, à mille francs d'appointement, touchent un million; le centième de ce million vaut donc dix mille francs.

MODE ET CONDITIONS D'ADMISSION.

Toute demande d'admission devra être adressée franco au commissaire de la section à laquelle le postulant doit appartenir.

Les cartes d'admission sont nominales et personnelles; dans les huit jours qui suivront la demande, elles seront portées à domicile par les commissaires, et échangées contre

une rétribution provisoire de cinquante centimes.

Sont appelés à être sociétaires tous les citoyens lyonnais, nés ou naturalisés Français, exerçant la profession de commis ou d'employés salariés dans le commerce en gros et en détail, dans la fabrique, dans la banque et dans les administrations industrielles de la ville de Lyon.

Le siège provisoire de la société est quai de Bondy, n. 161, maison du citoyen Lambert, président.

Bureau provisoire.

Le citoyen Lambert, président;

Le citoyen Gély, secrétaire-rédacteur;

Le citoyen Paquet, trésorier.

Le citoyen Ferré, secrétaire-rédacteur adjoint.

Commissaires des sections.

1^{re} section, dite du commerce de détail, le citoyen Poulet, passage de l'Argue, 64;

2^e section, dite du commerce de gros, le citoyen Colino, rue Puits-Gaillot;

3^e section, dite de la fabrique, le citoyen Thibaud, rue Buisson, 17;

4^e section, dite des voyageurs de commerce, le citoyen Rojat, rue Belle-Cordière, 51;

5^e section, dite des bureaucrates, le citoyen Darnaud, quai de Bondy, 161;

6^e section, dite des comptables, le citoyen Desmolins, place de l'Herberie, 7.

Les six commissaires sont membres du bureau et présidents de leurs sections respectives.

P. LAMBERT, président.

Par délégation :

GÉLY, secrétaire-rédacteur.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Bourse de Paris du 7 avril 1848.

Cinq pour cent, 54. — Dito fin courant, 53. — Trois pour cent, 37 50. — Dito fin courant, 37. — Quatre pour cent, » » Actions de la banque, 990	Quatre canaux, 650. Rentes de Naples, » » Dette active d'Espagne, 15 1/2. Emprunt romain, 49 1/2. Oblig. piémontaise, » ».
---	--

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . . 410	Orléans-Vierzon . . . 205
Paris à Rouen . . . 285	Montereaux à Troyes . . » »
Rouen au Havre . . . 145	Nord . . . 310 »
Paris à Strasbourg . . 337 50	Amiens-Boulogne . . » »
Paris à Lyon . . . 298 75	Tours à Nantes . . . 332 50
Avignon à Marseille . 167 50	Dieppe . . . » »
Versailles, rive droite . 95	Bordeaux à Cette . . » »
Id. rive gauche . . 85	Lyon à Avignon . . . 300 »
Bâle à Strasbourg . . 65	Centre . . . » »
Saint-Germain . . . » »	Paris à Sceaux . . . » »
Orléans-Bordeaux . . . 382 50	Sceaux . . . » »

Annonces légales.

Etude de M^e POMMIER, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION

Au samedi vingt-deux avril mil huit cent quarante-huit, par-devant le Tribunal civil de première instance de Lyon, De trois maisons contiguës avec jardin, cour et hangar, situées à la Guillotière, rue de la Croix, appartenant au sieur Jean-Baptiste Cumin.

La vente aura lieu en l'audience des criées du Tribunal, au Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en trois lots séparés, sans enchère générale, savoir,

Pour le premier lot se composant :

1^o D'une petite maison sise à la Guillotière, rue de la Croix, où elle porte le n° 24, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus;

2^o D'une cour commune avec les deuxième et troisième lots, et d'une baraque en planches;

3^o Et d'une autre maison située dans ladite cour, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par le sieur Remilly, coutelier.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le second lot se composant :

1^o D'une autre maison formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, et habitée par M. Bouvard;

2^o D'une portion de jardin au nord de cette maison ;
3^o Et de la cour commune, mentionnée à l'article deux du premier lot, et d'une autre cour à l'orient de la maison.

Au par-dessus de la somme de quinze cents fr.,

ci 1,500 f.

Pour le troisième lot se composant :

1^o D'une maison sise en face des deux dernières décrites, formant rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus, habitée par le sieur Bousseraut;

2^o D'un corps de bâtiment, au nord de ladite maison servant d'écurie au sieur Jean-Baptiste Cumin;

3^o D'un hangar en bois et planches, servant d'entrepôt audit sieur Cumin;

4^o De la portion du jardin précité étant au nord dudit bâtiment et du hangar;

5^o Et de la communauté de la cour dont il a été parlé.

Au par-dessus de la somme de deux mille fr.,

ci 2,000 f.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e POMMIER, avoué poursuivant, ou bien voir au Greffe le cahier de charges.

Annonces diverses.

AVIS.

Les Instituteurs, communaux et privés, de Lyon et du département du Rhône, sont invités à se réunir *mardi prochain, 11 avril*, à quatre heures et demie du soir, rue Buisson, n° 5, pour former la députation qui se rendra auprès du citoyen Arago, commissaire du gouvernement provisoire pour le département du Rhône.

A LA VILLETTE,

APPARTEMENT BOURGEOIS EN LOCATION,

A la Guillotière, place de la Villette, maison Mercier, entre le cours Lafayette et le chemin du Sacré-Cœur, près du chemin de la Corne-de-Cerf, à vingt minutes des ponts Lafayette, de l'Hôtel-Dieu et de la Guillotière, il y a en location, à prix modérés, plusieurs jolis Appartements bourgeois avec ou sans jardin.

Cette Maison superbement bâtie, et qui contient bon nombre d'habitations toutes indépendantes; attenante à un beau jardin, réunit toutes les aisances désirables : Bains, Lavoir, Buanderie, Salle de billard, Jeu de boules, Gymnase, etc. etc.

Outre la facilité que donne la proximité pour tout approvisionnement, les locataires peuvent, à peu de frais, faire faire leur commissions par le concierge de la maison, qui va à Lyon tous les jours.

On louerait, au besoin, écurie, fenil, remise et prairies environnantes.

S'adresser à Lyon chez M. MERCIER fils, marchand-cordonnier, rue de la Grenette, angle de la rue de l'Aumône, ou sur les lieux au concierge de la maison.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles et de toute déviation ou vice du sang et des humeurs

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE RUE PALAIS-GRILLET, N. 25.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, 162.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

D'UNE MAISON

située à la Guillotière,

A l'angle de la rue de Chabrol et de la rue Félissent,

APPARTENANT A LA DAME CLAUDINE DUPERRET, VEUVE DE PIERRE CLEMENGIN.

L'immeuble à vendre consiste : 1^o en une Maison construite en pierre et chaux, et composée d'un rez-de-chaussée élevé sur caves voûtées, de trois étages et greniers au-dessus, le tout est desservi par un escalier en pierre garni d'une rampe en fer.

2^o En une petite Cour prise dans l'angle rentrant formé par la Maison. Cette Cour est close au nord et à l'est par ladite Maison, au sud et à l'ouest par un mur en pierre et chaux.

Cet immeuble est confiné au nord par la rue Félissent, à l'est par la rue de Chabrol, au sud par une maison au sieur Valnay, et à l'ouest par une maison au sieur Levat.

Mise à prix, douze mille fr., ci... **12,000**

Avis divers.

25 pour cent d'économie.
BONNE CONFECTION.

LETURE,

Ci-devant rue Puits-Gaillot, 9,

actuellement rue Lanterne,

PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements, à façon, et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées en cas de non réussite.

Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes, moyennant bonification de 5 pour cent, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il en soumettra d'avance à ses clients les échantillons variés et des premières fabriques; il espère ainsi réaliser à leur profit l'avantage d'être bien et économiquement vêtus.

Il habillera les enfants depuis l'âge de six ans.

On traitera pour la façon ou fourniture des uniformes.

A LOUER, à la Saint-Jean prochaine, rue Ecorchebœuf, n. 5, rez-de-chaussée et premier étage.

Depuis cent ans et plus ce local est occupé par la boulangerie. S'adresser même maison, au deuxième étage.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département

UNE IMPRIMERIE

typographique lithographique et de congrève,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de casses et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 fr. d'affaires par an, livres en main, et possédant un matériel qui permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureaux.

PRIX NET, 30,000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour traiter, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32,

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beaclair, place du Concert, 15.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.